

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13167**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales à finalité professionnelle Mention Psychologie Spécialité Psychologie du travail et des organisations

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonction suivantes :

- analyse du travail en vue de mettre en place des procédures de recrutement ou des dispositifs de formation,
- évaluation des individus à partir de toutes les méthodologies de la psychologie du travail pour effectuer des recrutements ou les accompagner dans le cadre des bilans de compétence,
- intervention sur les risques psychosociaux au travail,
- établissement de diagnostic et intervention sur tous les aspects de la vie organisationnelle (socialisation, motivation, culture, structure...).
- maîtrise théorique du domaine et maîtrise des techniques et outils (analyse du travail, tests, système des activités, socialisation, motivation.....) mobilisables dans l'intervention pratique,
- capacité d'analyse des situations permettant d'utiliser au mieux l'appareillage conceptuel et pratique acquis dans l'enseignement,
- qualités relationnelles dans les situations interpersonnelles ou organisationnelles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il s'agit de former des psychologues du travail et des organisations susceptibles de s'insérer professionnellement dans des **cabinets de recrutement, des centres de bilan de compétence et d'orientation, des cabinets d'audit organisationnel, des centres de formation, des structures d'insertion, des services « ressources humaines » de grandes organisations.**

- Psychologue du travail et des organisations,
- Conseiller en bilan de compétences,
- Conseiller d'orientation,
- Conseiller à l'emploi,
- Conseiller en formation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1503 : Management des ressources humaines

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

K2101 : Conseil en formation

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

Réglementation d'activités :

L'activité de psychologue est soumise à l'application de la loi 85-772 du 25 juillet 1985 et du décret 90-259 du 22 mars 1990 qui prévoient la possession de certifications spécifiques dont un Master professionnel de Psychologie.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Recherche se fait sur critères exclusivement pédagogiques.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur :

M1 : 156 heures d'enseignement au 1er semestre, 156 heures au second avec un travail d'études et de recherche (6 ects).

M2 : Le diplôme est découpé en 8 modules. Il comporte un stage de 13 semaines en entreprise.

1er semestre : Connaissance de l'entreprise (78h), Accompagnement du changement (52h), Evaluation (78 h).

2ème semestre : Formation (78h), Santé, travail et prévention (52h), Méthodologie spécialisée (26h), nouvelles technologies et organisations(26h), séminaires (26h), stage et mémoire.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A

l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	50% de professionnels et 50% d'enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31811

Arrêté du 19 juillet 2007.

Certification précédente : Sciences Humaines et Sociales à finalité Professionnelle Mention Psychologie Spécialité Psychologie du travail et des organisations